

**PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE BELLECHASSE**

# ***AVIS PUBLIC***

**EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ PAR LA SOUSSIGNÉE,  
GREFFIÈRE-TRÉSORIÈRE DE LA SUSDITE MUNICIPALITÉ, QUE:**

Le Conseil de la Municipalité Régionale de Comté de Bellechasse a adopté, lors d'une séance régulière tenue le 18 mars 2026 le règlement no 325-26 relatif à la création du Comité d'aménagement de la MRC de Bellechasse.

Toute personne intéressée peut prendre connaissance dudit règlement sur le site internet de la MRC de Bellechasse au <https://www.mrcbellechasse.qc.ca/fr/1-organisation/avis-public/>

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la loi.

Donné à St-Lazare, ce 23<sup>e</sup> jour du mois de mars deux mille vingt-six.



---

Anick Beaudoin, directrice générale  
Greffière-trésorière

## **RÈGLEMENT NO 325-26**

(Relatif à la création du Comité d'aménagement de la MRC de Bellechasse)

### **ARTICLE 1 TITRE**

Le présent projet de règlement est intitulé « Règlement numéro 325-26 modifiant le règlement numéro 319-25 relatif à la création du comité d'aménagement de la MRC de Bellechasse ».

### **ARTICLE 2 MODIFICATION À L'ARTICLE 7 INTITULÉ « RÔLES ET RESPONSABILITÉS DU COMITÉ »**

L'article 7 est modifié par l'abrogation du paragraphe suivant :

« e) De rendre des avis relativement à la démolition d'immeubles patrimoniaux en vertu de l'article 148.0.20.1 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme; ».

### **ARTICLE 3 ENTRÉE EN VIGUEUR**

Le règlement entrera en vigueur après que toutes les formalités prescrites par la loi auront été remplies.

\*\*\*\*\*

Copie certifiée conforme  
Donnée à St-Lazare-de-Bellechasse, le 23 mars 2026

*Anick Beaudoin*

---

Anick Beaudoin, directrice générale